

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

Compte-rendu de la séance du Comité Directeur
du 3 mars 2020

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents excusés : 4

Membres ayant donné procuration : 3

Membres absents : 3

Etaients présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :

Mmes, Carine OBERLE, Christine ESTEVES, Béatrice LORENTZ,
MM. Daniel BASTIAN, Aimé DANGELSER, Patrice DIETLER, Dominique DUPIN, Michel EICHHOLTZER,
Rémy HARRER, Pascal HERRMANN, Gilbert HUTTLER, Claude KAMMERER, Gilbert KOHL, Jean-
Michel LOUCHE, Bernard LUTZ, Richard MULLER, Claude REIMANN, Helmut STEGNER, Marcel
STENGEL, délégués.

Assistaient en outre à la séance :

Mme Clotilde ARNAUD, Directrice Générale des Services,
Mme Chloé VETTER SCHMIEDEN, Chargée de Communication SMICTOM.

Etaients absents excusés :

Mme Michèle FONTANES, ayant donné procuration à M. CREMMEL,
M. Jacqui HOFF, ayant donné procuration à M. HARRER,
M. Georges ROBITZER,
M. Claude SCHMITT, ayant donné procuration à M. DANGELSER,
Mme Simone FISCHER, Trésorière Principale de Saverne,
M. Daniel TOUSSAINT, Conseiller aux Décideurs Locaux à la trésorerie de Saverne.

Etaients absents :

Mme Najoua M'HEDHBI,
M. Patrick DHAINAUT,
M. Médéric HAEMMERLIN.

Monsieur le Président salue l'ensemble des membres présents pour cette réunion, qui est la dernière de cette mandature. Il constate que le quorum est atteint pour permettre au Comité Directeur de siéger valablement.

Après avoir donné lecture des procurations et excusé les délégués absents, il procède à la nomination du secrétaire de séance : Gilbert HUTTLER

Puis il passe à l'ordre du jour.

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03/12/2019	2
2. Compte de Gestion de l'exercice 2019 de Mme la Trésorière Principale	2
3. Compte Administratif de l'exercice 2019	3
4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	4
5. Budget Primitif de l'exercice 2020	4
6. Actualisation des statuts du SMITOM Haguenau-Saverne	5
7. Fixation des durées d'amortissement des biens du SMICTOM	6
8. Appel à projet « GEBIODEC » - Gestion des biodéchets	7
9. Avenants aux contrats de travail de Mmes ROUX, RITTERBECK, RUFFENACH, et RATZMANN .	7
10. Avenant au contrat de travail de Mme ROEHR, ambassadrice du tri	8
11. Avenant au contrat de travail de Mme VETTER, chargée de mission prévention et gestion des déchets.....	8
12. Avenant n° 11 au marché de collecte – collecte des biodéchets	9
13. Avenant n° 12 au marché de collecte – collecte sélective	9
14. Créances éteintes	10
15. Admissions en non-valeur exercice 2019.....	11
16. Admissions en non-valeur exercice 2020.....	11
17. Divers.....	11

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03/12/2019

Le Comité Directeur, à l'unanimité, valide le compte-rendu de la séance précédente.

2. Compte de Gestion de l'exercice 2019 de Mme la Trésorière Principale

Le Président informe le Comité Directeur que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion 2019.

Il demande au Comité Directeur de bien vouloir adopter le Compte de Gestion de l'exercice 2019, dressé par Mme la Trésorière Principale de Saverne.

Le Comité Directeur, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2019 de Mme la Trésorière Principale de Saverne.

3. Compte Administratif de l'exercice 2019

Le Président présente le Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 213 429,40	G 4 912 852,62
	Section d'investissement	B 201 572,58	H 291 638,85
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 2 235 451,66
	Report en section d'investissement (001)	D	J 831 855,53
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 5 415 001,98	= G+H+I+J 8 271 798,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 5 213 429,40	= G+I+K 7 148 304,28
	Section d'investissement	= B+D+F 201 572,58	= H+J+L 1 123 494,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 415 001,98	= G+H+I+J+K+L 8 271 798,66

Résultat net de l'exercice 2019 (recettes – dépenses)

Section de fonctionnement : - 300 576.78 €

Section d'investissement : + 90 066.27 €

Résultat 2019 (incluant les reports de l'exercice précédent)

Section de fonctionnement : + 1 934 874.88 €

Section d'investissement : + 921 921.80 €

Il précise que ce Compte Administratif comporte des rattachements de charges et de produits liés au deuxième semestre 2019, soit :

En recettes :

- 2 170 000 € : facturation du deuxième semestre 2019 dont les factures vont parvenir aux usagers mi-février 2020
- 141 000 € : reversement transport et reversements Eco-DDS et Eco-Mobilier du SMITOM de Haguenau-Saverne
- 6900 € : reversement du coût de collecte des biodéchets des périscolaires par la Communauté de Communes du Pays de Saverne

En dépenses :

- 244 000 € : 4ème trimestre de facturation du SMITOM de Haguenau - Saverne
- 320 000 € : facturation du mois de décembre et révision des prix du second semestre de collecte des déchets (Eco-Déchets)
- 26 000 € : divers services : assurance multirisque, étude pour un terrain de déchèterie à Steinbourg, fourniture de couvercles et bacs.

Le Président présente les principales dépenses et recettes et ajoute quelques explications.

Le Président quitte la salle et donne la présidence à la première Vice-Présidente, Carine OBERLE, qui ouvre le débat, puis met le Compte Administratif au vote.

Le Comité Directeur, à l'unanimité,

ARRETE le Compte Administratif 2019 conformément aux chiffres ci-dessus.

M. CREMMEL revient en salle.

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Considérant que fin 2019, la section d'investissement ne présente pas un besoin de financement mais un excédent de + 921 921.80 €, M. CREMMEL propose que le résultat de fonctionnement de 1 934 874.88 €, soit intégralement maintenu en report à la section de fonctionnement.

Le Comité Directeur, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 conformément aux chiffres ci-dessus.

5. Budget Primitif de l'exercice 2020

Le Président soumet au Comité Directeur le projet de Budget Primitif 2020. Il rappelle au Comité Directeur les termes du débat de la dernière séance.

Le projet de budget prévoit :

En investissement

N° op		Budget prévisionnel 2020
13	Travaux déchèteries mobiles : mise aux normes de la déchèterie mobile de Petersbach, création d'une dalle à Wingen-sur-Moder, et divers travaux de réaménagements pour les autres communes	400 000 €
14	Provision pour travaux à la déchèterie d'Ingwiller	50 000 €
15	Provision pour étude et travaux à la déchèterie de Saverne	100 000 €
16	Provision pour travaux à la déchèterie de Marmoutier	50 000 €
19	Optimisation de la collecte des ordures ménagères, des recyclables ou des biodéchets, et génie civil éventuel	100 000 €
20	Achat et distribution de bacs pucés pour mise en place du C0,5	142 000 €
21	Etudes et démarrage des travaux pour une nouvelle déchèterie fixe (montant total estimé : 1 200 000 €)	460 000 €
22	Panneau d'affichage pour le point déchets verts de Dettwiller	2 000 €
23	Achat de PAV pour la collecte des biodéchets (150 k€), de placettes de compostage (30 k€)	180 000 €
	Total	1 484 000 €

Ces montants comportent l'éventuel achat et pose d'un récupérateur d'eau et d'un panneau d'affichage pour chaque déchèterie fixe.

M. CREMMEL ajoute que le budget prévu pour le démarrage de la construction d'une nouvelle déchèterie à Saverne ne sera sans doute pas utilisé. En effet, l'étude réalisée sur le terrain pressenti à Steinbourg n'a pas permis d'aboutir à un projet acceptable pour les parties (Communauté de Communes du Pays de Saverne et Smictom).

En fonctionnement, les principaux postes et estimations de dépenses sont les suivants :

Au chapitre 011

- Participation au SMITOM pour le traitement des déchets : 1 200 000 €
- Marché de collecte : 3 100 000 €
- Autres traitements des déchets : 150 000 €
- Fourniture (bacs, ...) : 151 000 €
- Sensibilisation « Gestion des biodéchets » : 50 000 €

- Programme local de prévention des déchets hors biodéchets : 45 000 €
- Subventions aux communes et associations : 18 000 €
- Communication (incluant des actions de prévention) : 70 000 €

Au chapitre 012 - Charges salariales

M. CREMMEL informe que les charges salariales ont représenté en 2019 : 7,8 % des dépenses réelles. Le budget proposé tient compte des éléments suivants :

- Départ de Mme NIOBEY
- Augmentation du temps de travail de Mmes ROEHR et VETTER comme proposé ci-après.
- Embauche éventuelle d'un chargé de communication à décider au second semestre.
- Evolutions de carrière

L'annuité de la dette comporte un amortissement du capital de 45 333,32 € et des intérêts à hauteur de 14 932.80 €. Il n'est pas prévu de nouveau recours à l'emprunt.

M. LOUCHE demande à quoi s'attendre en termes de résultat pour 2020. A priori, la baisse des soutiens du SMITOM ne serait pas intégralement compensée par la hausse de la redevance mais il reste des inconnues sur l'évolution de ces soutiens.

M. BASTIAN souligne l'intérêt que le Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Weitbruch ait obtenu une prolongation de l'autorisation d'exploitation.

M. HUTTLER souhaite connaître le bilan du soutien financier accordé par l'ADEME sur les 3 ans de l'opération Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Mme VETTER présente ce bilan sous la forme d'un tableau (en annexe dans la présentation GEBIODEC), globalement les frais engagés sur 3 ans (salaire de la chargée de mission inclus) s'élèvent à 310 166 € et les soutiens de l'ADEME à 210 659 €.

Le projet de Budget Primitif 2019 est arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	6 761 875 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 682 919 €

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2020 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus.

6. Actualisation des statuts du SMITOM Haguenau-Saverne

Le Président expose que la vaste modification des membres du SMITOM, avec le regroupement, l'apparition et la disparition des membres, nécessite une mise à jour des statuts du SMITOM avant la désignation des nouveaux délégués début 2020.

En 2020, le SMITOM est composé des adhérents suivants :

- SMICTOM de SAVERNE (SMRS)
- Communauté d'Agglomération de HAGUENAU (CAH)
- Communauté de communes de la BASSE ZORN (CCBZ)
- Communauté de communes du PAYS-DE-LA-ZORN (CCPZ)
- Communauté de communes du PAYS RHENAN (CCPR)

Les nouveaux statuts du SMITOM de Haguenau-Saverne prévoient la modification de l'article 7 comme suit.

Article 7 : Composition du Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du Syndicat.

Chaque membre du Syndicat sera représenté par un nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants fixé selon les modalités suivantes :

Population	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Moins de 15 000 habitants	2	2
Entre 15 000 et 30 000 habitants	4	4
Entre 30 001 et 50 000 habitants	6	6
Entre 50 001 et 70 000 habitants	8	8
Entre 70 001 et 90 000 habitants	10	10
Entre 90 001 et 110 000 habitants	12	12

La présente grille de calcul des délégués sera applicable à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux suivant l'adoption des statuts.

Cela donnerait en 2020 :

	Population	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
CCPZ	16 025	4	4
SMRS	63 731	8	8
CCPR	36 384	6	6
CCBZ	17 151	4	4
CAH	96 885	12	12

Soit 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la modification des statuts du SMITOM de Haguenau-Saverne.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SMITOM.

7. Fixation des durées d'amortissement des biens du SMICTOM

M. CREMMEL informe le Comité Directeur qu'il y a lieu de compléter la grille des durées d'amortissement des biens du Syndicat, pour les plantations (aménagement des espaces verts des déchèteries). Il propose de fixer la durée d'amortissement à 10 ans.

Gros œuvre des bâtiments durables	50 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Bennes de collecte pour déchèteries	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de collecte (bacs pucés)	10 ans
Points d'apport volontaire des biodéchets	5 ans
Etudes non suivies de travaux, insertions	5 ans
Matériel informatique et bureautique et vidéo	5 ans
Plantations de haies (arbustes)	10 ans

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les durées d'amortissement ci-dessus.

8. Appel à projet « GEBIODEC » - Gestion des biodéchets

Comme prévu dans le scénario de collecte des biodéchets validé le 1^{er} octobre 2019, il est proposé de répondre à l'appel à projets ADEME concernant les biodéchets, pour un accompagnement d'une durée de 3 ans.

Cet appel à projets concerne la mise en place d'une collecte de biodéchets, d'actions de gestion de proximité (compostage) et d'actions d'évitement (lutte contre le gaspillage alimentaire et jardinage au naturel principalement), avec pour objectifs :

- Réduire de 20% des biodéchets restant dans les OMR
- Réduire de 10% des déchets verts

Les aides portent sur des dépenses d'investissement (PAV et bacs), des dépenses de fonctionnement (animations) et le poste du pilote des actions et peuvent atteindre 55 % des dépenses.

Mme VETTER présente les grandes lignes de cet appel à projet (présentation jointe).

Afin de mener ces missions, et plus généralement d'améliorer la communication du Smictom, M. CREMMEL précise qu'il faudrait sans doute à terme embaucher un Chargé de Communication à temps partiel (40 à 50 %) dès l'automne 2020.

M. HUTTLER ajoute qu'il lui semble nécessaire de communiquer en allant au-devant des gens, et en particulier des élus des Communautés de Communes et des Communes, dans le but que les usagers s'approprient réellement la démarche.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de candidater à l'appel à projet,

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'ADEME ainsi que les pièces afférentes.

9. Avenants aux contrats de travail de Mmes ROUX, RITTERBECK, RUFFENACH, et RATZMANN

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer une rémunération sur grille indiciaire afin de pouvoir appliquer le régime indemnitaire en place au Smictom.

Il propose de modifier les contrats de travail comme suit, en conservant des durées hebdomadaires de service (DHS) et des rémunérations totales brutes similaires.

Sonia ROUX

- Durée hebdomadaire de service : 20 h
- Rémunération initiale : selon la grille indiciaire d'un Adjoint Technique échelon 8, IB 370, IM 342
- IAT et IEMP attribués par arrêté du Président.

Morgane RITTERBECK

- Durée hebdomadaire de service : 28 h
- Rémunération initiale : selon la grille indiciaire d'un Adjoint Technique échelon 8, IB 370, IM 342
- IAT et IEMP attribués par arrêté du Président.

Marina RUFFENACH

- Durée hebdomadaire de service : 35 h
- Rémunération initiale : selon la grille indiciaire d'un Adjoint Technique échelon 8, IB 370, IM 342
- IAT et IEMP attribués par arrêté du Président.

Corinne RATZMANN

- Durée hebdomadaire de service : 35 h
- Rémunération initiale : selon la grille indiciaire d'un Adjoint Technique Principal de 2e classe, échelon 8, IB 430, IM 380
- IAT et IEMP attribués par arrêté du Président.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus, applicables au 1^{er} avril 2020, et autorise le Président à signer les avenants correspondants.

10. Avenant au contrat de travail de Mme ROEHR, ambassadrice du tri

Le Président expose que le projet de tri à la source des biodéchets prévoit la gestion de placettes de compostage et la sensibilisation des usagers au compostage domestique par les guides composteurs du Smictom.

Mme ROEHR, actuellement embauchée avec une durée hebdomadaire de service de 20h, étant volontaire pour augmenter son temps de travail, il propose de modifier son contrat comme suit :

- Durée hebdomadaire de service : 28 h
- Rémunération initiale : selon la grille indiciaire d'un Adjoint Technique échelon 8, IB 370, IM 342
- IAT attribué par arrêté du Président.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus, applicables au 1^{er} avril 2020, et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

11. Avenant au contrat de travail de Mme VETTER, Chargée de Mission Prévention et Gestion des Déchets

M. CREMMEL présente les missions actuelles de Chloé VETTER (actuellement à temps non complet de 21h hebdomadaire) et les nouvelles missions induites par le projet « Gestion des biodéchets ». Mme VETTER doit également être en capacité de seconder la D.G.S.

Dans ce cadre, il propose un avenant à son contrat de travail

- Durée hebdomadaire de service : 28 h
- Rémunération initiale : selon la grille indiciaire d'un Attaché échelon 9, IB 732, IM 605
- IEMP attribué par arrêté du Président.

M. LOUCHE ajoute que c'est cohérent au vu du vote précédent.

M. HUTTLER demande si elle aura le temps de gérer à la fois la mission gestion des biodéchets et une mission de soutien à la D.G.S.

M. CREMMEL précise qu'il ne s'agirait que de gérer les affaires courantes uniquement pendant les congés de Mme ARNAUD.

M. BASTIAN souhaite que les moyens accordés aux actions biodéchets permettent une plus grande présence dans les déchèteries mobiles.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus, applicables au 1^{er} avril 2020, et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

12. Avenant n° 11 au marché de collecte – collecte des biodéchets

Suite aux études réalisées, le Smictom a décidé de pérenniser la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire (PAV) dans les communes comportant plus de 50 logements collectifs (cf. délibération du 01/10/2019). Le nombre de points de collecte reste identique avec 72 points PAV + 10 bacs en doublement de capacité. Ceux-ci pourront cependant être déplacés durant la période afin de faire correspondre le besoin aux capacités de stockage.

Le Président propose à l'assemblée de renouveler l'avenant au marché de collecte passé avec la société Eco-Déchets pour la collecte des biodéchets collectés en PAV, aux mêmes tarifs que précédemment.

L'avenant entre en vigueur au 01/01/2020.

Cet avenant pourra être modifié par accord entre les 2 parties pour suivre l'évolution du service (augmentation du nombre de PAV ou de la fréquence de lavage comme préconisé dans l'étude).

Prix unitaires :

- Entretien des PAV (contrôle mensuel et lavage trimestriel) : 1 186,35 € HT/mois
- Ou lavage tous les 2 mois : 1 319 € HT/mois (à décider)
- Collecte, pesée et suivi des PAV : 5 631,73 € HT/mois
- Collecte des périscolaires : 523,52 € HT/mois

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant au marché de collecte selon les modalités suivantes :

- Prolongation à compter du 1/01/2020,
- Lavage des PAV tous les 2 mois : 1 319 € HT/mois
- Collecte, pesée et suivi des PAV : 5 631,73 € HT/mois
- Collecte des périscolaires : 523,52 € HT/mois

13. Avenant n° 12 au marché de collecte – collecte sélective

Le Smictom a mis en place une équipe d'ambassadrices du tri et de la prévention (ADTP) pour améliorer la qualité du tri sélectif et diminuer les taux de refus de tri.

Eco-Déchets de son côté a pour mission « d'assurer un contrôle systématique de la qualité du tri de chaque bac collecté, et en cas d'erreur de tri, d'apposer un adhésif signalant ces erreurs aux usagers dont le bac n'aura pas été collecté. L'incident doit être signalé, géolocalisé et accessible en temps réel afin que le personnel du Smictom puisse intervenir auprès des usagers concernés. » (article 7.6.1 du marché de collecte).

Le taux de refus de tri est basé sur la moyenne des 10 caractérisations annuelles réalisées en entrée du site de tri ALTEM à la demande du SMITOM de Haguenau-Saverne.

Depuis 2012, les quantités collectées en collecte sélective, et les taux de refus sont les suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Collecte sélective en porte-à-porte (kg/hab/an)	69	73	73	73	70	69	65	65
Refus (%)	18,0%	17,8%	17,8%	14,7%	16,4%	18,3%	16,3%	15,5%

L'objectif du Smictom est de réduire le taux de refus de tri tout en conservant les quantités de recyclables collectées. Pour atteindre cet objectif, l'implication du prestataire de collecte est nécessaire.

Afin d'intéresser l'entreprise Eco-Déchets aux résultats de ces actions, il est procédé aux ajustements suivants du CCP, à titre expérimental pour l'année 2020.

Article 18 Rémunération due par la collectivité

18.2. Collecte sélective en porte à porte de 3 matériaux

- papier cartons journaux revues et magazines
- flaconnage plastique
- emballage métallique

En € HT/hab./an pour l'ensemble du Smictom.

Le prix sera modulé en fonction du taux de refus de tri annuel mesuré selon les conditions précisées ci-dessus.

Bonification du prix fixé au BPU position 2 (collecte sélective, prix à l'habitant) :

- de 0.5% par point de refus de tri gagné par rapport à une cible de 14 % de refus de tri.

Réduction du prix fixé au BPU position 2 (collecte sélective, prix à l'habitant)

- de 0.5 % par point de refus de tri au-dessus de 14 % de refus de tri.

Taux annuel de refus de tri	Prix de la collecte sélective en € HT / hab
9%	9,66
10%	9,61
11%	9,56
12%	9,51
13%	9,47
14%	9,42
15%	9,37
16%	9,33
17%	9,28
18%	9,23
19%	9,18

Ce nouveau prix unitaire sera pris en compte comme base pour les régularisations des tonnages et la révision des prix pour 2020.

Durée de l'avenant :

L'avenant est conclu pour l'année 2020. Après bilan, il pourra être renégocié dans l'objectif de faire baisser le taux de refus à moins de 10 %.

M. DANGELSER propose d'inciter tous les usagers à identifier leurs bacs par les autocollants avec nom et adresse.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant au marché de collecte selon les modalités ci-dessus.

14. Créances éteintes

M. le Président soumet au Comité Directeur les demandes de constater l'extinction des créances suivantes pour liquidation judiciaire ou surendettement.

Exercice	Montant total (€)
2013	30.00
2014	143.00
2015	20.00
2017	21.00
	55.00
Total	275.00

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

CONSTATE l'extinction des créances listées ci-dessus pour un montant total de 275,00 €.

15. Admissions en non-valeur exercice 2019

M. le Président soumet au Comité Directeur les demandes d'admissions en non-valeur transmises par la Trésorerie Principale de Saverne.

Exercice	Montant total (€)	Motif
2015	100.00	Poursuite sans effet
Total	100.00	

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les admissions en non-valeur des titres de recettes concernés pour les montants ci-dessus.

16. Admissions en non-valeur exercice 2020

M. le Président soumet au Comité Directeur les demandes d'admissions en non-valeur transmises par la Trésorerie Principale de Saverne.

Exercice	Montant total (€)	Motif
2014	65.00	Poursuite sans effet
2015	100.00	Poursuite sans effet
2016	55.00	Poursuite sans effet
Total	220.00	

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les admissions en non-valeur des titres de recettes concernés pour les montants ci-dessus.

17. Divers

17.1. Prestations des Piverts, de la Grange aux paysages et de la MER

Suite au dernier Comité Directeur, les prestations ont été revues comme demandé dans le but de renforcer les actions au profit des écoles.

17.2. Formation valorisation et réduction des déchets des espaces verts destinée aux agents communaux

Le CNFPT propose une formation de 2 jours à Muttersholtz (code SXKR4099) du 15 au 16 septembre, et une autre session à Colmar en octobre 2020.

17.3. Placette de compostage proposée à Wimmenau

Il est envisagé d'installer une placette de compostage partagé à Wimmenau derrière deux immeubles collectifs. Une enquête sera tout d'abord réalisée auprès des habitants des immeubles pour connaître leur position et leur éventuel engagement dans cette démarche.

Les Syndics ont donné leur accord pour cette enquête.

17.4. RGPD – Protection des données personnelles

Dans le cadre de la mise en conformité du Smictom à la législation relative à la protection des données à caractère personnel, le Smictom est accompagné par le CDG67. M. CREMMEL a rencontré Mme Justine WANDER, déléguée RGPD. Il présente les principes du RGPD.

Mme WANDER va rédiger un diagnostic avec des préconisations de mise aux normes. En particulier, le Smictom ajoutera les mentions nécessaires sur les factures, la fiche de mouvement et les divers formulaires qu'il envoie aux usagers.

M. CREMMEL affirme sa volonté d'identifier les personnes qui se soustraient au service de collecte des déchets, tout en respectant les données strictement personnelles les concernant.

17.5. Intempéries

Suite à la tempête du lundi 10 février, une tournée de rattrapage, pour la collecte sélective uniquement, a été organisée le samedi 15 février.

- Collectés le lundi 10/02 → environ 7 tonnes
- Collectés le samedi 15/02 → environ 3 tonnes
- Collecté en temps normal en moyenne un lundi → environ 16 tonnes

Le Président interroge l'assemblée sur la conduite à tenir à l'avenir en cas d'intempérie empêchant la collecte ou la présentation des bacs de tri / des bacs OMR.

Une des options est de décider qu'en cas d'annonce d'intempérie par météo France, ou constat de difficultés empêchant les camions de sortir le matin même (tempête vigilance orange / chutes de neige importantes / verglas), la collecte des bacs de tri soit reportée au samedi suivant.

A l'heure actuelle le Smictom propose aux usagers de présenter un sac en plus, ou un carton pour les recyclables, lors de la collecte suivante.

M. MULLER pense qu'il vaut mieux réagir au cas par cas et de voir avec le collecteur comment rattraper la collecte en cas d'intempérie. En effet, d'une part il est difficile de se fier aux prévisions météo, d'autre part s'il neige pendant toute une semaine, les modalités de rattrapage ne pourront pas être les mêmes. Il trouve par ailleurs que la qualité du service est en baisse.

M. CREMMEL a fait un point le 2 mars avec M. BORY, président d'Eco-Déchets, pour lui signaler cela et estime que les nouveaux dispositifs de suivi en géolocalisation mis en place devraient permettre d'améliorer le service et de limiter les incidents de collecte.

Il est convenu d'adapter la réponse à chaque cas.

17.6. Convention collecte des encombrants d'entraide emploi

Le service de collecte des encombrants à la demande est utilisé très ponctuellement par les usagers (5 à 10 demandes par an). Le président propose de signer une convention avec Entraide Emploi pour ce service, pour un montant de 32.50 € par enlèvement + frais de déplacement. Ce service est facturé aux usagers 30 € / enlèvement d'1m3 maximum. L'assemblée valide la poursuite de ce dispositif.

17.7. Plan d'action CITEO, refus de tri

Le Président rappelle que le SMITOM de Haguenau-Saverne a présenté à CITEO en 2019 un contrat d'objectif visant à améliorer les performances et la qualité du tri des emballages. Un tiers du soutien de CITEO, soit environ 200 000 € pour 2019 pour le SMITOM, est soumis à la réalisation de ce contrat d'objectifs, alimenté par les adhérents.

Pour 2020, le Smictom propose principalement (outre les évolutions attendues suite à l'avenant au marché de collecte présenté auparavant) :

- de poursuivre l'action de sensibilisation au tri dans les collectifs, par la mise en place de bacs operculés et une présence accrue au des ADTP au démarrage en partenariat avec les bailleurs sociaux ou syndics,
- de personnaliser la sensibilisation des usagers dont le bac présente des refus de tri, grâce au nouvel outil de géolocalisation, Sysoco, installé par Eco-Déchets sur ses camions.

En 2019, les actions des ambassadrices du tri ont porté leurs fruits puisque l'année se clôture avec un taux moyen de refus de 15,44 %, en baisse par rapport aux années précédentes.

M. HUTTLER suggère de demander un référent environnement/déchet par commune pour la prochaine mandature.

M. CREMMEL remercie tous les délégués pour leur investissement et les invite à partager un repas en avril pour clôturer cette mandature.

Le Président clôt la séance à 20h35.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 17 est signé par les membres présents :

NOM - PRENOM	VILLE	FONCTION SMICTOM	SIGNATURE
CREMMEL Joseph	OTTERSWILLER	Président	
OBERLE Carine	SAVERNE	Vice-Présidente et déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
HUTTLER Gilbert	DETTWILLER	Vice-Président et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
BASTIAN Daniel	DOSENHEIM/ZINSEL	Vice-Président et délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
KAMMERER Claude	ZITTERSHEIM	Vice-Président et délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
ESTEVEES Christine	SAVERNE	Assesseur et déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
FONTANES Michèle	MONSWILLER	Assesseur et déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
DIETLER Patrice	KIRRWILLER	Assesseur et délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
LOUCHE Jean Michel	SAVERNE	Assesseur et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
DANGELSER Aimé	MARMOUTIER	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
HAEMMERLIN Médéric	SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
EICHHOLTZER Michel	PRINTZHEIM	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
LUTZ Bernard	LITTENHEIM	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
DUPIN Dominique	SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
STEGNER Helmut	OBERMODERN	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
ROBITZER Georges	KNOERSHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble	

